

d'intérêt était de 7½% et la Banque avait accordé 74 prêts d'une valeur globale de 767,5 millions de dollars É.-U., puisés dans ces ressources ordinaires.

La Banque a également créé des fonds spéciaux accessibles aux États membres à des conditions plus souples. Ces opérations spéciales sont financées par des contributions volontaires et elles sont distinctes des ressources ordinaires en capital dont dispose la Banque. Le Canada s'est engagé à fournir à la Banque à ce titre 25 millions de dollars É.-U. En décembre 1972, la Banque avait consenti, grâce à ces fonds, 44 prêts d'un montant global de 201,5 millions de dollars É.-U. à divers pays en voie de développement de la région.

4.6.2.10 Le Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), établie en septembre 1961, a succédé à l'Organisation de coopération économique européenne (OCEE), fondée en 1948 par les pays de l'Europe occidentale pour faciliter le relèvement de leur économie ébranlée par la guerre. Lors de la création de l'OCDE, le Canada, les États-Unis, et plus tard le Japon (mai 1964) et l'Australie (juin 1971), se sont joints aux pays de l'Europe occidentale pour former ce qui est aujourd'hui un important forum intergouvernemental de consultation et de coopération entre les pays hautement industrialisés, dans presque tous les principaux domaines de l'activité économique. À l'heure actuelle, 23 pays sont membres à part entière de l'Organisation, et la Yougoslavie jouit d'un statut particulier lui permettant de participer à certaines activités. Le siège de l'Organisation se trouve à Paris.

L'objectif de l'OCDE est de faciliter la formulation de politiques en vue d'assurer le développement économique équilibré et le progrès social tant des États membres que des autres pays. L'Organisation permet le rassemblement et l'étude de données relatives aux mécanismes de décision, et elle sert de cadre aux réunions qui ont lieu tout au long de l'année afin de favoriser l'échange et l'analyse des idées et des expériences de tous les États participants.

L'Organisation joue un rôle important dans l'harmonisation de la politique économique et financière à l'échelle internationale et constitue le cadre principal des consultations entre les pays industrialisés sur les questions d'aide au développement. L'OCDE, dont les préoccupations initiales étaient axées sur les éléments traditionnels que sont l'économie, le commerce et le développement, a élargi ses horizons et s'occupe aujourd'hui des politiques en matière d'agriculture, d'environnement, d'industrie, de sciences et technologie et de main-d'œuvre. Grâce à cette optique plus vaste, l'aspect qualitatif de la croissance économique est maintenant aussi important que l'aspect quantitatif. C'est ainsi qu'on a vu récemment l'Organisation se pencher sur les problèmes de l'environnement et du bien-être dans le contexte de la politique économique. Lors de la première réunion du conseil des ministres en 1961, les États membres ont fixé un objectif de croissance économique de 50% jusqu'en 1970; cet objectif a été largement dépassé.

L'OCDE réunit des hauts fonctionnaires des gouvernements ainsi que des représentants de l'entreprise privée, des syndicats de travailleurs, des universités et d'autres organismes non gouvernementaux à titre de voix délibérantes ou consultatives, à l'échelle internationale. Au Canada, la liaison a été établie avec le monde des affaires par le Comité consultatif des hommes d'affaires et industriels canadiens, créé en 1962, qui se compose de représentants de la Chambre de commerce canadienne, du Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale et de l'Association des manufacturiers canadiens. Il existe également des dispositions parallèles pour la consultation avec les organisations de travailleurs canadiens, les universités et autres organismes non gouvernementaux. Des représentants des gouvernements provinciaux assistent fréquemment aux réunions de l'OCDE, lorsque les sujets à l'étude intéressent particulièrement les provinces.

4.6.2.11 Programmes canadiens d'aide au développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) s'occupe de l'exécution et de l'administration des programmes canadiens d'aide au développement international. En 1972-73, le Canada a affecté 491 millions de dollars à l'aide au développement, comparativement à 431,2 millions en 1971-72. Sur le budget de 1972-73, 333,3 millions de dollars ont été affectés aux programmes d'aide économique bilatérale, et 131,9 millions aux programmes multilatéraux destinés à appuyer les Nations Unies, les banques de développement et d'autres institutions. Les allocations au titre des programmes bilatéraux